



Assurance annulation voyage

Par **aurecor**, le **12/04/2011** à **19:58**

Bonjour, j'ai réservé un billet d'avion sur AIRARABIA pour me rendre au Maroc à Noël dernier ; par précaution j'ai aussi pris une assurance annulation chez TRAVEL GUARD CHARTIS. Je n'ai pu effectuer ce voyage pour cause de santé ; La compagnie CHARTIS m'a demandé un certificat médical, document que je lui ai fourni ; mais en plus elle exige un document de la part de AIR ARABIA justifiant que je n'ai pas pris les vols. Après avoir demandé 2 fois (par téléphone et par mail) ce document à AIRARABIA, je n'ai toujours pas de réponse ; en fait ce n'est pas leur problème. Quel recours puis-je avoir pour obtenir le remboursement de ce voyage ? quel moyen de pression puis-je avoir auprès de la compagnie d'avion comme de la compagnie d'assurance ? Cela m'a coûté 272€ et je souhaite bien les récupérer. Merci par avance de votre réponse

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **21:39**

Vous avez donc encore votre billet d'avion ?

Par **aurecor**, le **16/04/2011** à **16:35**

Bonjour, J'avais réservé le billet sur internet ; il n'a pas été édité ; j'ai la confirmation de réservation mentionnant le paiement ; comme je n'ai pu me rendre à l'aéroport, il n'a pas été édité par la compagnie. En fait je pense avoir été considérée comme en retard à l'enregistrement et j'ai perdu le vol et le billet ; il serait pourtant simple de me confirmer cela par mail, ce qui me permettrait d'être remboursée par l'assurance annulation. Merci pour

votre aide.

Par **alterego**, le **27/04/2011 à 23:43**

BonjourrrnrnUnis par des liens commerciaux quand ce n'est pas plus, ils vous feront tourner en rond jusqu'à ce que vous vous lassiez.rnrnPour vous aider, il est nécessaire de pouvoir prendre connaissance des conditions du contrat.rnrnCordialement

Par **alterego**, le **28/04/2011 à 00:38**

De vous à moi, dans ce type d'assurance, l'assureur ou son courtier n'est jamais en manque d'imagination pour trouver un bon prétexte pour ne pas faire jouer la garantie.rnrnVous écrivez "J'avais réservé le billet sur internet ; il n'a pas été édité ; j'ai la confirmation de réservation mentionnant le paiement".rnrnJe suppose que vous l'avez imprimé, utilisez donc ces pièces.rnrnQuand a été établi le certificat médical ? rnSelon le jour et l'heure vous ne pouviez pas être à la fois chez vous et/ou en consultation chez le médecin et être dans l'avion ou être rendue à destination.rnrnSachant que la compagnie aérienne ne vous répondra pas (ils travaillent ensemble), TRAVEL GUARD CHARTIS exige de vous une preuve impossible.rnrnReformulez votre demande à la compagnie aérienne par lettre recommandée AR. rnrnSi AIRARABIA persiste à ne pas vous répondre, vous pourrez opposer à l'assureur qu'étant de connivence avec la compagnie aérienne, son exigence d'un document impossible à produire n'est qu'un moyen de s'évader de son obligation de garantie. Vous joindrez photocopie de votre lettre à AIRARABIA et de l'AR à celle-ci.

Par **aurecor**, le **28/04/2011 à 11:01**

Merci à Alterego pour ses conseils que je vais suivre ; je vous tiendrai au courant de la suite qui sera donnée à mes recours.

Par **anonyme**, le **29/08/2012 à 01:15**

Est ce qu'il y a possibilité de se faire rembourser son billet d'avion avec Air Arabia ou d'échanger les date d A/R .rnmerci de me répondre

Par **alterego**, le **29/08/2012 à 10:16**

Les conditions de transport AIR ARABIA et celles du contrat d'assurance, si vous en avez souscrit un, répondront à votre question.rnrnCordialement

Par **anonyme**, le **29/08/2012** à **13:15**

et si j'ais pas souscrit a l'assurance comment je peux faire ?

Par **alterego**, le **29/08/2012** à **19:56**

Dans un premier temps, vous devez vous reporter aux conditions générales et particulières du transporteur. Vous pouvez le faire en consultant le site de la Compagnie.

Par **lyana**, le **30/11/2012** à **21:06**

bonjour j ai le meme probleme j attends toujours mon attestation de non prise de vol au pres de la compagnie air arabia et c la 2eme fois que je leur envoie un mail

Par **jam13**, le **26/05/2017** à **18:58**

bonjour rnj'ai réserver un billet d'avion sur internet sans l'assurance et je voulais savoir est ce que c'est possible qu'on me rembourse ? rnmerci